

Ventes aux enchères des roulottes du Conseil Départemental

Réponses aux questions les plus fréquemment posées

1- Les enchères – [site AGORASTORE.fr](http://site.AGORASTORE.fr)

- **Les dates :**

Ouverture des enchères le lundi 25 janvier à 8h00 – clôture le lundi 8 février entre 16 heures et 19 heures 30, l'horaire sera indiqué pour chaque roulotte.

La clôture de la vente peut être repoussée de quelques minutes en fonction de l'heure de la dernière enchère, dans la limite de 30 minutes après la clôture.

- **Comment enchérir ? Peut-on mettre le chiffre que l'on veut ?**

L'acheteur peut enchérir la somme qu'il souhaite, cependant une augmentation de 5% du prix affiché est demandée à chaque enchère.

- **Peut-on programmer des enchères automatiques ?**

Il est possible de programmer des enchères automatiques, pour chaque roulotte. Dans ce cas, l'enchère augmente automatiquement de 5% jusqu'au prix saisi par l'acheteur, à chaque nouvelle enchère concurrente.

- **Y a-t-il des frais supplémentaires pour l'acheteur ?**

Non, TVA à 0%. Seul le coût du transport est à la charge de l'acheteur.

- **Enchères multiples : peut-on enchérir sur plusieurs roulottes simultanément ?**

Non, sauf en cas d'enchères automatiques – à voir sur le site Agorastore.

- **Que se passe-t-il si un acheteur ne paye pas ? Quel délai pour payer ?**

L'acheteur ne peut pas se rétracter. Dans le cadre de la vente pour le compte du Département du Cher, l'acheteur a 5 jours pour payer par virement bancaire à l'ordre de la paierie départementale du Cher.

- **En cas d'infructuosité des enchères, que se passe-t-il pour le lot invendu ?**

Le Conseil départemental remettra les biens en vente, selon les mêmes modalités.

2 – Les Roulottes

- **Prix et Année d'achat des roulottes**

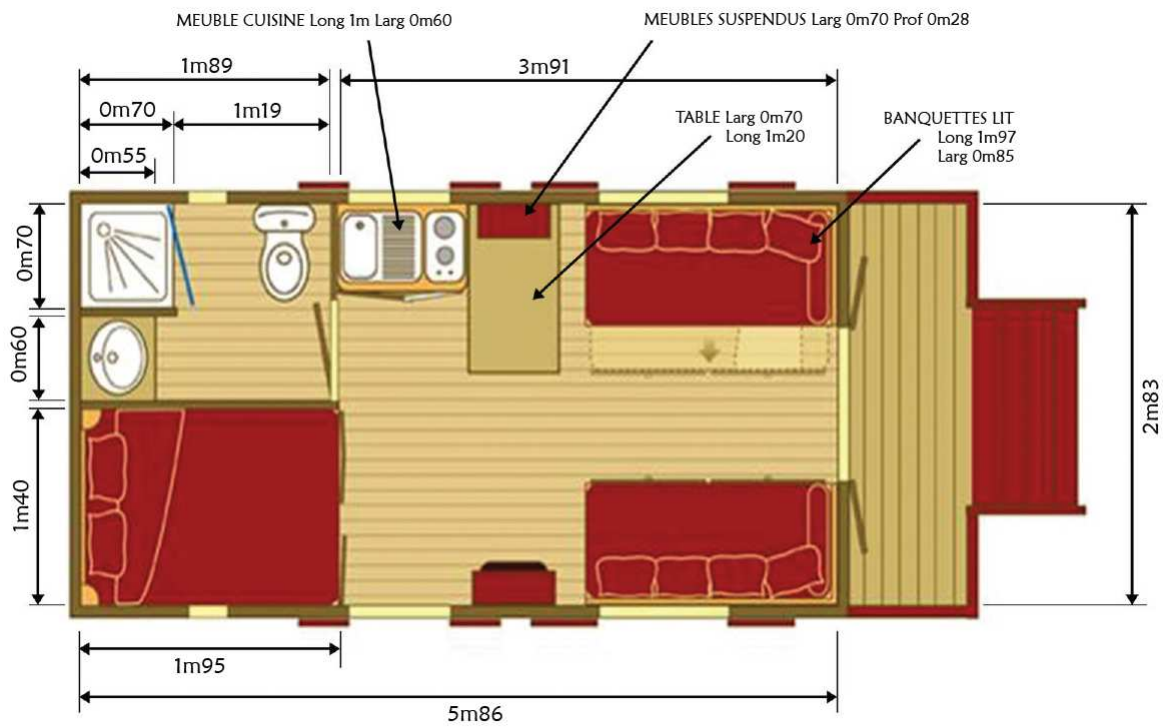
25 000 € HT en 2008

- **Isolation des roulottes**

Seulement sous le toit, laine de verre.

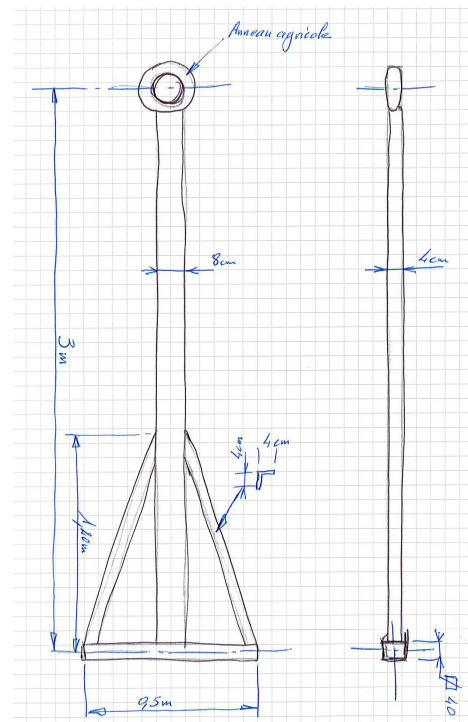
- **Équipements intérieurs**

Chaque roulotte est aménagée : coin cuisine, salle d'eau, WC, branchements électricité + eau, chauffe-eau de 150 L, 4 matelas.



3 - Le transport des roulottes

- La barre de traction n'est pas fournie :



Dimensions de la barre : 3 mètres de longueur et 50 cm de largeur.

La barre du Pôle du Cheval et de l'Âne sera mobilisée pour faciliter le chargement des roulottes vendues. Elle ne sera pas mise à disposition en dehors de ce cas et restera impérativement sur le site. Chaque acheteur doit donc prendre ses dispositions pour le déchargement et l'installation à destination.

- **Le gabarit de chaque roulotte – dimensions globales hors tout**

Largeur : 3 mètres ; longueur : 7 mètres hors escalier et hauteur : 3 mètres 90 sur roues

- **Quel transporteur : typologie de transporteur ?**

Les roulottes ne sont pas hippomobiles et ne sont pas immatriculables.

Le transport doit se faire sur un porte engin ou sur un porte char.

Agorastore propose un service de transport pour l'ensemble des achats (voir onglet vert en haut du site), devis sur demande sur transport@agorastore.fr

- **Date limite de retrait des roulottes :**

Avant le samedi 20 février impérativement. Au-delà de ce délai, les roulottes seront simplement stockées sur site, sans gardiennage.

- **Poids des plots de stabilisation en béton :**

Disponibles avec chaque roulotte, le poids estimé est de 1300 kg, pour des dimensions de 3 m de longueur, 45 cm de hauteur et 40 cm de largeur.



4 - Autorisations administratives

- **Déclaration de travaux en mairie :** la roulotte est un hébergement dont les dimensions nécessitent préalablement à leur installation une déclaration préalable en mairie. L'autorisation dépendra du règlement d'urbanisme en vigueur pour la parcelle concernée (PLU).
- **Impôts fonciers :** les roulottes sont considérées comme des « résidences mobiles de loisirs », dès lors qu'elles ne sont pas définitivement ancrées au sol. Dans ce cas, elles ne sont pas soumises à impôt foncier, dans le cas contraire elles peuvent l'être.